

Montreuil, le 18 mai 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour la filière céréalière du 16 mai 2018

Le conseil spécialisé pour la filière céréalière réuni le 16 mai 2018, sous la présidence de Rémi Haquin, a validé les nouvelles prévisions de FranceAgriMer pour la campagne commerciale en cours. Le conseil a également pris connaissance des dernières évolutions de l'état des cultures de céréales pour la récolte 2018, sur la base des observations du réseau Céré'Obs piloté par FranceAgriMer ainsi que des perspectives de développement du biocontrôle dans le secteur des céréales.

Nouvelles prévisions pour la campagne commerciale française 2017/18

Le regain de compétitivité du blé tendre français se confirme : FranceAgriMer révisé à la hausse ses prévisions de ventes vers l'Union européenne et d'export vers les pays tiers

Les prévisions de livraisons de blé tendre vers l'Union européenne pour la campagne commerciale 2017/18 sont portées à près de 9,1 Mt (+ 135 000 tonnes par rapport au mois dernier), en raison du dynamisme des ventes vers le nord de l'Union européenne ces dernières semaines.

Les prévisions d'exportations vers les pays tiers sont également révisées à la hausse à 8,4 Mt (+ 100 000 tonnes par rapport aux dernières prévisions), en raison de l'évolution du taux de parité euro/dollar plus favorable aux origines françaises et du tarissement progressif de l'origine russe dont les cours augmentent en cette fin de campagne.

Au 14 mai 2018, la France avait exporté 7,1 Mt de blé, dont 3,6 Mt vers l'Algérie, 0,9 Mt vers le Maroc et près de 0,6 Mt vers l'Arabie saoudite, avec des embarquements record le mois dernier depuis le début de la campagne. Au total, le stock de blé pourrait s'alléger à 2,5 Mt en fin de campagne.

L'orge et le maïs français profitent aussi d'une belle dynamique de fin de campagne à destination de nos voisins européens avec des prévisions de ventes vers l'UE révisées à la hausse à 5 Mt de maïs (+ 180 000 tonnes par rapport au mois dernier) et 3,4 Mt d'orges (+ 150 000 tonnes). Les prévisions d'exportations d'orges vers les pays tiers sont, en revanche, minorées de 300 000 tonnes à 3,1 Mt.

Blé dur : baisse des surfaces françaises prévue en 2018 malgré une belle dynamique d'exportations intracommunautaires en 2017/18

Les dernières estimations du service statistique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, font état d'une baisse de 2 % des surfaces françaises semées en blé dur pour la récolte 2018 à 361 000 hectares en dépit du dynamisme des exportations intracommunautaires en 2017/18.

En effet, FranceAgriMer prévoit désormais pour 2017/18, des exportations à destination de l'Union européenne de 1,2 Mt, en progression de 200 000 tonnes par rapport aux prévisions du mois dernier. Cette dynamique intracommunautaire compense très largement la baisse des exportations vers les pays tiers, désormais prévues à 330 000 tonnes (- 20 000 tonnes par rapport au mois dernier). Les pays du Maghreb restent toutefois structurellement déficitaires et leurs besoins sont prévus par le CIC à plus de 3 Mt pour la prochaine campagne 2018/19.

La filière française a donc une carte à jouer en blé dur vers ses destinations de proximité du pourtour de la Méditerranée, dans un contexte de production européenne projetée en baisse de 2 % en 2018/19. L'écart de prix entre blé tendre et blé dur s'est néanmoins resserré au cours des derniers mois, freinant le développement des surfaces en blé dur, culture plus risquée en termes d'exigences qualitatives.

État des cultures pour la récolte 2018 : conditions de culture bonnes à très bonnes pour plus des trois-quarts des surfaces semées en céréales

Le printemps ensoleillé et doux qui s'est installé en France au cours des dernières semaines a permis aux cultures de rattraper leur retard de développement, provoqué par un hiver pluvieux et des gelées tardives. À l'exception du blé dur, les céréales à paille sont dans la plupart des régions au même stade de développement, voire en avance par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Au 7 mai 2018, le stade épiaison est atteint pour 13 % des surfaces en blé tendre (9 % en 2017), 71 % des surfaces en orge d'hiver (50 % en 2017) et 21 % des surfaces en blé dur (42 % en 2017). La densité des épis est moyenne du fait des excès d'eau en sortie d'hiver.

Les semis de maïs, effectués aux trois-quarts, ont été réalisés dans de bonnes conditions. Ils sont en retard de 5 jours par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Les conditions de culture sont bonnes à très bonnes pour plus des trois-quarts des surfaces semées en céréales.

Pour en savoir plus, consulter le dernier rapport Céré'Obs sur l'état des cultures : <https://cereobs.franceagrimer.fr/Pages/publications.aspx>

Protection des plantes en France : tripler la part de marché du biocontrôle d'ici 2025

IBMA France, l'association française des entreprises de produits de biocontrôle qui regroupe une trentaine d'organismes actifs dans ce secteur, a présenté au conseil spécialisé les perspectives de développement du biocontrôle dans le secteur des grandes cultures, déjà utilisé pour lutter contre la carie des céréales, la fusariose ou la pyrale du maïs.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 a introduit plusieurs dispositions visant à encourager l'utilisation des solutions de biocontrôle pour la protection phytosanitaire des végétaux, c'est-à-dire de techniques fondées sur les mécanismes et interactions qui régissent les relations entre espèces dans le milieu naturel. Le biocontrôle repose sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication. Il est l'un des outils de la protection intégrée des cultures, associé et complémentaire à d'autres techniques, notamment génétiques, agronomiques, robotiques, mais aussi de traitements conventionnels.

Le biocontrôle constitue l'un des fondamentaux de l'agroécologie et l'un des axes du Plan Agriculture Innovation 2025. Les produits de biocontrôle sont définis par la loi comme des agents et produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures.

Ils comprennent notamment les macro-organismes du type acariens, insectes et nématodes et des produits phytopharmaceutiques, composés de micro-organismes ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

En 2016, le marché du biocontrôle s'élevait en France à 110 M€, soit près de 5 % du marché de la protection des plantes en France. Les membres d'IBMA France représentent 90 % de ce marché et leur activité a progressé de 25 % entre 2015 et 2016. L'objectif d'IBMA France est de tripler la part de marché des produits de biocontrôle pour atteindre d'ici 2025 le cap des 15 % du marché de la protection des plantes en France.

Le Président de la République, Emmanuel Macron a réaffirmé sa volonté de développer les solutions de biocontrôle le 11 octobre 2017 à Rungis, dans le cadre des États généraux de l'alimentation. Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Stéphane Travert a également apporté son soutien à cette démarche lors du colloque « Biocontrôle, une nouvelle culture » organisé par IBMA France le 30 janvier dernier.

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr